

Communauté de communes PEVÈLE CAREMBAULT  
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**DELIBERATION**  
**CC\_2021\_112**

**OBJET :**

**COMMISSION n°6**

***Culture***

***Evolution de la politique  
d'octroi des subventions  
aux associations pour  
les événements  
labellisés***

**Présents à l'ouverture  
de la séance :**

Titulaires présents : 37

Suppléants présents : 0

Procurations : 11

**Nombre de votants : 48**

L'an deux mille vingt-et-un, le 6 avril à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCO, sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 30 mars 2021, conformément à la loi.

**Présents :**

Luc FOUTRY, Président  
Marie CIETERS, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente  
Bernard CHOCRAUX, 2<sup>ème</sup> Vice-Président  
Michel DUPONT, 3<sup>ème</sup> Vice-Président  
Yves LEFEBVRE, 4<sup>ème</sup> Vice-Président  
Bruno RUSINEK, 6<sup>ème</sup> Vice-Président  
Benjamin DUMORTIER, 8<sup>ème</sup> Vice-Président  
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9<sup>ème</sup> Vice-Président  
Sylvain CLEMENT, 10<sup>ème</sup> Vice-Président  
Bernadette SION, 11<sup>ème</sup> Vice-Présidente  
Jean-Louis DAUCHY, 12<sup>ème</sup> Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Olivier VERCRUYSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Odile RIGA, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Sylvain PEREZ, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Gilda GRIVON, Luc MONNET, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

**Ont donné pouvoir :**

Vincent LAVALLEZ, procuration à Thierry DEPOORTERE  
Vinciane FABER, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE  
Carine JOURDAIN, procuration à Gilda GRIVON  
Michel PIQUET, procuration à Ludovic ROHART  
Frédéric SZYMCZAK, procuration à Ludovic ROHART  
Valérie NEIRYNCK, procuration à Bruno RUSINEK  
Emmanuelle RAMBAUT, procuration à Luc MONNET  
Thierry LAZARO, procuration à Marie CIETERS  
Didier WIBAUX, procuration à Bernard CHOCRAUX  
Joëlle DUPRIEZ, procuration à Sylvain CLEMENT  
Michel MAILLARD, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE

**Absent excusé :**

Arnaud HOTTIN, Régis BUE, Isabelle LEMOINE

**Absents :**

François-Hubert DESCAMPS

**Secrétaire de Séance :** Sylvain PEREZ

**COMMISSION n°6**

***Culture***

***Détermination de la détermination des catégories de subventions aux associations***

**Le Conseil Communautaire,**

Vu la délibération n°2015/208 du Conseil communautaire en date du 29 juin 2015 relative à la détermination de la politique de soutien au monde associatif,

Vu la délibération CC\_2018\_147 du Conseil communautaire en date du 25 juin 2018 relative à la modification de la politique de soutien au monde associatif,

Considérant que la Commission 6 « CULTURE - SPORTS » propose de revoir les critères d'attribution d'aides aux associations.

Considérant que la commission propose définir plusieurs catégories de subventions :

- **Les subventions dites « labellisées »**, c'est-à-dire qui concernent des manifestations récurrentes labellisées "Pévèle Carembault" compte tenu de leur importance et leur rayonnement sur le territoire et au-delà.
- **Les subventions dites « exceptionnelles »**, tous les projets associatifs, dans tous les domaines, dès l'instant où ils s'intègrent au projet de territoire. Deux sessions par an de sélection des projets subventionnables seront effectuées par la Commission.
- **Les subventions pour les clubs de sport occupant les salles de sport intercommunales.**
- **Les subventions pour le sport de haut niveau**, pour accompagner les clubs qui effectuent des parcours particulièrement importants dans le cadre d'une coupe de fédération nationale.

Considérant que le montant déterminé à chacune de ces quatre catégories sera déterminé annuellement lors du vote du budget primitif.

Ouï l'exposé de son Président,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE (par 48 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 48 votants)**

- D'approuver la détermination des catégories de subventions aux associations telle que définie ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.  
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président

Luc FOUTRY

